



Directives pour la saison 07-08

1. Dès la saison 07 – 08, dans toutes les catégories de jeu, les équipes sont tenues de présenter à l'arbitre, lors de la remise des passeports, un maillot d'un joueur de champ et le maillot du gardien titulaire.

L'arbitre a le devoir de contrôler, à ce moment - là, si la couleur des maillots présentés permet le déroulement conforme de la partie.

A défaut, l'arbitre s'appuiera sur le chiffre 4 (4.2.3) des lois du jeu :
« Si, sans faute du club recevant, les équipes se présentent avec des maillots de couleur identique ou ressemblante, le club visiteur doit changer de maillot. En cas de doute, l'arbitre tranchera ».

2. Les passeports et les maillots sont remis à l'arbitre 45 minutes (arbitre seul) et 60 minutes (trio) avant le début du match.

3. L'arbitre veillera à l'application de l'article 17, du RJ : « Il est interdit de fumer dans la zone technique lors des matchs ».

4. Les équipes de 2^{ème} ligue régionale sont tenues d'utiliser, lors des compétitions officielles et de remettre à l'arbitre, les formulaires : a) « Personnes autorisées sur le banc » et b) « Bulletin d'annonce pour joueur remplaçant ».

Les arbitres doivent joindre tous les formulaires à leur rapport.

5. Le règlement pour la punition temporaire s'applique, aussi, dès cette saison aux catégories JD9 et JD7.